



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

Approbation et autorisation d'entamer les formalités prévues aux articles 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales suite à la rénovation cadastrale – Secteur restant de Val-des-Lacs

149-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver et accepter le dépôt au bureau de la municipalité des descriptions techniques préparées par l'arpenteur-géomètre, monsieur Adam Masson-Godon, dont voici la liste :

- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 915 et plan A8051) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-DEUX (32 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de cent trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 134,9m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 916 et plan A8052) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro VINGT-NEUF (29 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 23,8 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 917 et plan A8053) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot Numéro SIX de la subdivision du lot originaire NUMÉRO VINGT-DEUX A, d'une partie du lot Numéro QUINZE de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-DEUX A, d'une partie du lot originaire Numéro VINGT-TROIS A, de parties du lot Numéro UN de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-TROIS A, du lot Numéro VINGT ET UN de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-TROIS A, d'une partie du lot Numéro TRENTE-CINQ de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-TROIS A, du lot Numéro QUARANTE de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-TROIS A et d'une partie du lot originaire Numéro VINGT QUATRE A (22A-6, 22A-15 ptie, 23A ptie, 23A-1 pties, 23A-21, 23A-35 ptie, 23A-40 et 24A ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 24A ptie : Chemin Rivest, contenant une superficie de trois mille six cent soixante-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (SUP : 3679,6 m²) ;
 - 23A ptie : Chemin Rivest, contenant une superficie de vingt-quatre mille



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

- cinq cent vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 24 522,2 m²) ;
 - 23A-35 ptie : Chemin de la Plage, contenant une superficie de quatre-vingt-six mètres carrés (SUP : 86,0 m²) ;
 - 23A-21 : Chemin de la Plage, contenant une superficie de deux mille sept cent soixante et un mètres carrés et trois dixièmes (SUP : 2 761,3 m²) ;
 - 22A-6 : Chemin de la Plage, contenant une superficie de trois mille six cent trente et un mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 3 631,2 m²) ;
 - 23A-40 : Chemin Éric, contenant une superficie de trois mille deux cent cinquante-deux mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 3 252,7 m²) ;
 - 22A-15 ptie : Chemin Éric, contenant une superficie de trois mille neuf cent quarante-six mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 3 946,9 m²) ;
 - 23A-1 ptie : Chemin Rivest, contenant une superficie deux mille six cent quarante-cinq mètres carrés et six dixièmes (SUP : 2 645,6 m²) ;
 - 23A-1 ptie : Chemin Rivest, contenant une superficie de huit cent un mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 801,7 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 918 et plan A8054) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro VINGT ET UN A (21A ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de deux cent cinq mètres carrés et cinq dixièmes. (SUP : 205,5 m²) Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 919 et plan A8055) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro VINGT-QUATRE et d'une partie du lot originaire Numéro VINGT-CINQ (24 ptie et 25 ptie), du rang 12, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 25 ptie : chemin du Lac-Quenouille, contenant une superficie de quatre-vingt-onze mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 91,2 m²) ;
 - 24 ptie : chemin du Lac-Quenouille, contenant une superficie de vingt-six mètres carrés et un dixième (SUP : 26,1 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 920 et plan A8056) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot originaire Numéro SEIZE A (16A pties), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne:
 - 16A ptie : chemin du Lac-Quenouille, contenant une superficie de quatre-



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

-
- vingt-onze mètres carrés et trois dixièmes (SUP : 91,3 m²) ;
 - 16A ptie : chemin du Lac-Quenouille, contenant une superficie de cinquante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 57,5 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 921 et plan A8057) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro QUINZE (15 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de trente-cinq mètres carrés et trois dixièmes (SUP : 35,3 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 922 et plan A8058) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE ET UN et d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-DEUX (31 ptie et 32 ptie), du rang 13, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 32 ptie : chemin de Val-des-Lacs, contenant une superficie de soixante-trois mètres carrés et six dixièmes (SUP : 63,6 m²) ;
 - 31 ptie : chemin de Val-des-Lacs, contenant une superficie de quatre mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 4,2 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 923 et plan A8059) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro QUATORZE (14 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de cent cinquante-deux mètres carrés (SUP : 152,0 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 924 et plan A8060) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot Numéro CINQ de la subdivision du lot originaire Numéro DIX-NEUF, d'une partie du lot originaire Numéro VINGT et du lot Numéro CINQ de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT (19-5, 20 ptie et 20-5), du rang 13, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 20 ptie : Chemin du Lac-de-l'Original, contenant une superficie de deux mille deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et un dixième (SUP : 2 285,1 m²) ;
 - 20-5 : Chemin Nadeau, contenant une superficie de huit cent vingt mètres



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

-
- carrés (SUP : 820,0 m²) ;
- 19-5 : Chemin Nadeau, contenant une superficie de six mille six cent huit mètres carrés et un dixième (SUP : 6 608,1 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 925 et plan A8070) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro QUARANTE-CINQ A, de parties du lot originaire Numéro QUARANTE-CINQ B, d'une partie du lot Numéro SIX de la subdivision du lot originaire Numéro QUARANTE-CINQ B, d'une partie du lot Numéro SEPT de la subdivision du lot originaire Numéro QUARANTE-CINQ B, du lot Numéro HUIT de la subdivision du lot originaire Numéro QUARANTE-CINQ B, d'une partie du lot originaire QUARANTE-SIX A et du lot Numéro UN de la subdivision du lot originaire Numéro QUARANTE-SIX A (45A ptie, 45B pties, 45B-6 ptie, 45B-7 ptie, 45B-8, 46A ptie, 46A-1), du rang 3, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 45B-8 : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de neuf cent soixante-trois mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 963,2 m²) ;
 - 45B-7 ptie : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de sept cent cinquante et un mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 751,7 m²) ;
 - 45B-6 : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de huit cent trois mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 803,9 m²) ;
 - 45B ptie : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de cent trente-cinq mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 135,8 m²) ;
 - 45B ptie : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de mille sept cent trente et un mètres carrés (SUP : 1 731,0 m²) ;
 - 45A ptie : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de six mille six cent cinquante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (SUP : 6 655,3 m²) ;
 - 46A ptie : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de sept cent cinq mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 705,5 m²) ;
 - 46A-1 : Chemin du Lac-à-l'île, contenant une superficie de deux mille six cent quatre-vingt-sept mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 2 687,5 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 926 et plan A8071) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-TROIS et d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-QUATRE (33 ptie et 34 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 34 ptie : Chemin Vendette, contenant une superficie de trois mille quatre cent soixante-treize mètres carrés (SUP : 3 473,0 m²) ;
 - 33 ptie : Chemin Vendette, contenant une superficie de trois mille trois



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

cent soixante et un mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 3 361,5 m²).

- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 927 et plan A8072) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot Numéro UN de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-NEUF (39-1), du rang 3, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de deux mille quarante et un mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 2 041,2 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin Godon ;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 928 et plan A8073) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro CINQ (5 ptie), du rang 13, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de six cent trente-trois mètres carrés et un dixième (SUP : 633,1 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Joseph ;
- **CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal doit approuver et accepter le dépôt au bureau de la municipalité des descriptions techniques préparées par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sébastien Généreux, dont voici la liste :
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 247 et plan F-65568) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie des lots 28 et 29 du rang 11, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 29 ptie : Chemin Paiement, contenant en superficie : 3 565,5 mètres carrés ;
 - 28 ptie : Chemin Paiement, contenant en superficie : 1 320,8 mètres carrés.
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 248 et plan F-65569) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 20A du rang 11, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 1 168,4 mètres carrés. Faisant partie de l'emprise du chemin Laurin ;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 249 et plan F-65570) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie des lots 15 et 16A du rang 11, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

- 16A ptie : Chemin Viau, contenant en superficie : 466,3 mètres carrés ;
 - 15 ptie : Chemin Viau, contenant en superficie : 690,3 mètres carrés ;
 - 16A ptie : Chemin Viau, contenant en superficie : 1 944,2 mètres carrés.
-
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 250 et plan F-65571) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 15 du rang 11, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 1 426,4 mètres carrés. Faisant partie du chemin Charron ;

 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 251 et plan F-65572) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot 13-28-11 et d'une partie des lots 14, 15 et 16 du rang 12, cadastre du canton Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 16 ptie : Chemin Beaupré, contenant en superficie : 2 482,8 mètres carrés ;
 - 15 ptie : Chemin Beaupré, contenant en superficie : 3 601,4 mètres carrés ;
 - 14 ptie : Chemin Sarrasin, contenant en superficie : 3 499,2 mètres carrés ;
 - Lot 13-28-11 : Chemin Sarrasin, contenant en superficie : 3 374,5 mètres carrés.

 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 252 et plan F-65573) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 3 du rang 11 et d'une partie des lots 2-1, 2 et 3 du rang 12, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 3 ptie du rang 11 : Chemin Gagnon, contenant en superficie : 425,4 mètres carrés ;
 - 3 ptie du rang 12 : Chemin Gagnon, contenant en superficie : 3 716,7 mètres carrés ;
 - 2 ptie : Chemin Gagnon, contenant en superficie : 1 733,2 mètres carrés ;
 - 2-1 ptie : Chemin Gagnon, contenant en superficie : 811,7 mètres carrés.

 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 253 et plan F-65574) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 9 du rang 12, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 7 618,7 mètres carrés. Faisant partie du chemin Hudon ;



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 254 et plan F-65575) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 10 du rang 12, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 1 229,6 mètres carrés. Faisant partie du chemin Lapointe ;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 255 et plan F-65576) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé des lots 11B-55 et 12-32-11 et d'une partie du lot 11B-53 du rang 12, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 11B-53 ptie : Chemin Ernest, contenant en superficie : 934,3 mètres carrés ;
 - Lot 11B-55 : Chemin Ernest, contenant en superficie : 666,9 mètres carrés ;
 - Lot 12-32-11 : Chemin Ernest, contenant en superficie : 2 120,4 mètres carrés.
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 256 et plan F-65577) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot 33-4 et d'une partie du lot 33-5 du rang 13, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - Lot 33-4 : Chemin Val-Mont, contenant en superficie : 7 085,5 mètres carrés ;
 - 33-5 ptie : Chemin Val-Mont, contenant en superficie : 13 117,0 mètres carrés.
- une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 257 et plan F-65578) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie des lots 32, 33 et 34 du rang 12 et d'une partie du lot 32 du rang 13, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 34 ptie du rang 12 : Chemin Corbeil, contenant en superficie : 6 750,4 mètres carrés ;
 - 33 ptie du rang 12 : Chemin Corbeil, contenant en superficie : 3 251,2 mètres carrés ;
 - 32 ptie du rang 12 : Chemin Paquette, contenant en superficie : 759,5 mètres carrés ;
 - 33 ptie du rang 12 : Chemin Paquette, contenant en superficie : 12 079,4 mètres carrés ;
 - 34 ptie du rang 12 : Chemin Paquette, contenant en superficie : 4 242,7 mètres carrés ;



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

-
- 32^{ptie} du rang 13 : Chemin Paquette, contenant en superficie : 3 575,0 mètres carrés.
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 258 et plan F-65579) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot 44B du rang 3, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - 44B^{ptie} : Chemin Michaudville, contenant en superficie : 60,5 mètres carrés ;
 - 44B^{ptie} : Chemin Michaudville, contenant en superficie : 48,3 mètres carrés.
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 259 et plan F-65580) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 36 du rang 4, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 1 207,0 mètres carrés. Faisant partie du chemin Michaudville ;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 260 et plan F-65581) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot 38 du rang 4, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne. Contenant en superficie : 3 822,5 mètres carrés. Faisant partie du chemin Michaudville ;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 6 261 et plan F-65582) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé des lots 40-16, 40-18, 41-4 et 41-5 du rang 3, cadastre du canton d'Archambault, circonscription foncière de Terrebonne :
 - Lot 41-5 : Chemin Bélair, contenant en superficie 898,8 mètres carrés ;
 - Lot 41-4 : Chemin Bélair, contenant en superficie 456,6 mètres carrés ;
 - Lot 40-18 : Chemin Bélair, contenant en superficie : 1,6 mètre carré ;
 - Lot 40-16 : Chemin Bélair, contenant en superficie : 3 284,8 mètres carrés.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

ET



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 16 mai 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie (à compter de 10h21), Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Paquet, adjoint à la direction. Est absent : monsieur Jacques Hébert.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs approuve et accepte le dépôt des descriptions techniques préparé par les arpenteurs-géomètres tel que décrit dans la présente résolution ainsi que la procédure pour prendre les assiettes des voies publiques identifiées par ces descriptions techniques et les plans.

Certifiée conforme

Le 15 mars 2021

Nathalie Paquet
Directrice générale / secrétaire-trésorière